

# N° 167 LE PUBLIPHOBIE 1<sup>er</sup>-1-2021

« Mieux vaut moins mais mieux. » (Proverbe français.) Dernier numéro paru : 1<sup>er</sup>-4-2020 (32<sup>e</sup> année).

Feuille sporadique concentrée (à diluer dans une bassine avant absorption), créée le 1<sup>er</sup> janvier 1990 et déclarée comme association le 1<sup>er</sup> juillet 1991 (*Journal officiel* du 24-7-1991) : « Faire prendre conscience des procédés publicitaires ou autres, destinés à mettre en condition l'opinion publique ; sensibiliser le public aux nuisances écologiques, aux déséquilibres sociaux et aux risques de manipulation psychologique liés à l'emploi ou à l'abus de ces procédés ; réfléchir sur les enjeux avoués ou non de ces derniers ; organiser des contre-pouvoirs » (statuts). (« LP » : renvoi à un ancien numéro ; « v. » : voir section ... du présent numéro.)

## I ■ Interdiction de la publicité dans les boîtes aux lettres et sur les parebrises (à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2021)

Un des plus vieux combats du *Publiphobe* (et de bien d'autres organisations, au premier rang desquelles Résistance à l'agression publicitaire [v. XIII]) aboutit sans doute aujourd'hui même, grâce à une nouvelle loi anti-gaspillage (art. L. 541-15-15 du code de l'environnement) : déposer de la publicité non adressée (prospectus ou objets promotionnels) dans une boîte aux lettres où l'autocollant « Stop pub » a été apposé – ou dans un vestibule de résidence, ou au-dessus d'un bloc de boîtes aux lettres – est désormais considéré comme une contravention de 5<sup>e</sup> classe, donc passible d'une amende de 1 500 euros, contre 450 euros jusqu'à présent ; en cas de récidive, cette amende pourra même s'élever jusqu'à 3 000 euros.

De même, « le dépôt d'imprimés publicitaires à visée commerciale sur les véhicules » est désormais interdit.

## II ■ Collectif des déboulonneurs : Alessandro Di Giuseppe sera jugé en appel (Douai, 14 janvier 2021)

**Douai, 14 janvier 2021 (9 heures) : audience à la cour d'appel.** AD, ayant participé, à Lille, au barbouillage du 25 mars 2018 (LP163) avec une dizaine d'autres membres du Collectif des déboulonneurs (v. XIII) – dont YG, qui s'était porté en vain comparant volontaire –, fut condamné, le 13 novembre 2019, à Lille, à 900 euros d'amende, avant d'interjeter appel de sa condamnation. Une lettre de soutien du député François Ruffin (France insoumise) sera remise au juge lors de l'audience.

Soutien moral : [deboulonneurs\\_lille@no-log.org](mailto:deboulonneurs_lille@no-log.org)

Soutien financier : chèque à l'ordre de « Résistance à l'agression publicitaire », avec au dos la mention « pour les Déboulonneurs lillois », à envoyer à : RAP, 24, rue de la Chine, 75020 Paris (les dons à cette association ouvrent droit à une déduction d'impôt de 66 %).

## III ■ Relaxe pour le militant antipublicitaire Alex Montvernay (Lyon, 2 juillet 2020)

Le 24 mars 2019, à l'occasion de la Journée mondiale contre la publicité (25 mars), AM est interpellé, alors qu'il participe à un recouvrement des murs du siège de la Métropole de Lyon à l'aide de plusieurs centaines d'affiches publicitaires.

Le 2 juin 2020, il comparaît devant le tribunal correctionnel de Lyon, pour dégradation. Ses témoins sont Delphine Batho (députée, ex-ministre de l'Écologie), et Mehdi Khamassi (neurologue, chercheur au CNRS). Le procureur requiert 300 euros d'amende et deux mois de suspension du permis de conduire.

Le 2 juillet, AM est relaxé, le tribunal estimant que les faits de dégradation ne sont pas constitués.

## IV ■ Réveil antipublicitaire au sortir du confinement (16 mai 2020)

Les antipublicitaires français n'ont pas attendu plus de cinq jours, après la fin du confinement national de deux mois (pour cause de pandémie de coronavirus), pour faire sa fête à la publicité. Le même jour, dans 35 villes (Angers, Annecy, Besançon, Blois, Bordeaux, Caen, Chambéry, Dinan, Grenoble, La Rochelle, Lorient, Mantes, Marseille, Millau, Montpellier, Orléans, Reims, Saint-Brieuc, Saint-Lô, Saint-Nazaire, Toulouse, Tours, Valenciennes, Vannes, Vitry..., et la Réunion, le Vercors...), plus de 600 rebelles ont touché 2 750 panneaux en les couvrant de blanc de Meudon, ou en condamnant les serrures.

## V ■ Piégée dans une salle obscure (par Marion Giraud)

Le 11 mars 2020, vers 18 heures, je me rends au cinéma *L'Alcazar* (1, rue de la Station, Asnières). Sur la devanture est écrit : « Début du film 5 minutes après l'heure de la séance » (ce qui signifie qu'il y aura 5 minutes de publicité). Montre en main, j'entre dans la salle 4 minutes après le début de la séance : une minute suffit largement pour trouver une place. En réalité, le film ne commencera que 18 minutes après l'heure de la séance (13 minutes de trop par rapport à la promesse affichée en devanture).

Ressortie de la salle à 20 heures, je croise les nombreux spectateurs qui font la queue pour acheter leur place. Je fais remarquer à la guichetière que la phrase affichée est mensongère. D'abord, elle nie (« jamais plus de 10 minutes »). J'insiste en disant que j'ai chronométré. Elle me répond que c'est la régie qui fixe la durée, que d'habitude les messages durent entre 7 et 12 minutes, mais qu'à ce moment-là ils sont un peu plus longs.

Je fais un scandale : « C'est de la publicité mensongère : ces prétendues "5 minutes" étaient pour moi un argument de vente, et vous me dites qu'en général c'est toujours supérieur à 5 minutes. Je suis très déçue, je ne remettrai jamais les pieds dans ce cinéma. »

## VI ■ (R)appel à contributions nominatives

Le *Publiphobe*, ayant notamment pour vocation de faire écho aux initiatives antipublicitaires individuelles et collectives, rappelle que ses « colonnes » sont ouvertes à tous (correction orthographique et réécriture sont offertes, donc bienvenue aux analphabètes et illettrés). Concernant les actions individuelles, l'anonymat (pratique caractéristique de l'ère *ézosocio*...) étant la porte ouverte au n'importe quoi, la rédaction se réserve le droit d'exiger une photocopie ou version numérisée de la carte d'identité du contributeur.

## VII ■ Paysages de France libère les Alpes-de-Haute-Provence

En 2015, Paysages de France (v. XIII) demande au préfet des Alpes-de-Haute-Provence de prendre des mesures contre des dispositifs publicitaires illégaux à Digne-les-Bains et dans trois communes du parc naturel régional du Verdon. Il ne répond pas. En mai 2017, l'association le relance ; il réagit mollement. En août, nouvelle relance ; en octobre, nouvelle réponse molle. En 2018, l'association saisit le tribunal administratif de Marseille. Le 16 mars 2020, le tribunal enjoint au préfet de faire appliquer la loi et condamne l'État à verser à l'association 4 000 euros de dommages et intérêts et 1 000 euros de frais de justice.

## VIII ■ Prix de la France moche (Paysages de France)

Il y a un an, l'association Paysages de France (v. XIII) proposait à ses membres de lui envoyer des photos de leur « France moche », telle qu'ils la rencontraient dans leur proche environnement. Devant l'afflux de photos montrant d'effrayantes atteintes aux paysages, il a été décidé de renouveler l'opération annuellement. Ce, d'autant plus que le palmarès 2020 – quatre communes se distinguant particulièrement dans les quatre catégories créées pour l'occasion – a déclenché une avalanche de sollicitations de la presse, friande de ce type d'événement. En revanche, pas de réaction directe, mais un léger agacement dans les journaux, des élus des communes « récompensées » : Alès (Gard), prix du fleurissement publicitaire ; Aubenas (Ardèche), prix de la « mise en valeur » du patrimoine ; Saint-Germain-du-Puy (Cher), prix spécial pour l'ensemble de son « œuvre » ; Saint-Jean-de-la-Ruelle (Loiret), prix de la (triste) banalité. Photographes, aidez Paysages de France à désigner les lauréats de 2021 !

## IX ■ « Le Judas » recherche metteur en scène

Cette nouvelle, extraite du recueil d'YG *Eux les* (Prem'edit, 2020), intéresse directement la sensibilisation du public aux méthodes publicitaires (et, incidemment, à l'imprégnation de la langue française par la langue anglaise). Elle pourrait donner lieu à un court spectacle militant. En voici le début :

« Clarisse m'a traîné au théâtre. Non que je n'apprécie ces cages à fornication pour fauves et poupées, mais le titre sentait la bondieuserie : *Le Judas*.

Montée du rideau. Scène coupée en deux par une cloison dont le haut se perd dans les cintres, et l'avant s'approche du bord. Compartiment de gauche (côté jardin, comme on dit au théâtre) plongé dans le noir.

À droite, où règne une demi-obscurité, une boîte en bois verni, juchée sur un pied métallique et posée de biais au bas de la cloison, tourne le dos aux spectateurs. Jaillissant de sa façade cachée, une intense lumière bleue éclaire le visage d'un vieillard affalé dans un fauteuil, jambes tendues, bras sur les accoudoirs. Les yeux sont-ils ouverts ? Difficile à dire. Mais comment pourrait-il dormir avec ce déluge sonore émanant de l'appareil ? On dirait cinquante comédiens jouant les mouettes au retour de la pêche...

Tandis qu'à droite le bruit s'assourdit, à gauche une lueur se fait, suffisante pour révéler un personnage à catogan, debout le nez contre le milieu de la cloison, et dans son dos une table de salle de réunion entourée de silhouettes figées dans des positions variées, qui penchée un crayon à la main, qui marchant vers la porte côté jardin, qui le doigt en l'air, la face levée vers une autre au-dessus d'elle, qui les pieds sur la table, un verre à portée de lèvres, qui retournée vers le mur du fond que l'on devine, dans la pénombre, décoré d'un fatras de graphiques et de motifs – dans quel genre d'officine se trouve-t-on ? »

## X ■ Langue de téléspectateur

*Point n'est besoin d'avoir la télévision (ou plutôt d'être eu par elle) pour observer les dégâts de cette machine à propager les virus : tout le monde a, dans son entourage, au moins un téléspectateur, qu'il suffit d'écouter.* Par exemple, le téléspectateur, imitant Emmanuel Macron, président de la République (protecteur de l'Académie française), dans ses vœux du 31 décembre 2020 (fin de la 4<sup>e</sup> minute), finit par dire : « *Notre pays est l'un de ceux qui est le plus intervenu...* » Le non-téléspectateur, lui, s'obstine à dire : « Notre pays est l'un de ceux qui sont le plus intervenus... »

## XI ■ Propos éparés

Georges Duby (historien) : « Évidemment, la télévision est un outil, un outil merveilleux. Il est urgent de bien l'utiliser. Aujourd'hui, il sert essentiellement à lancer des messages politiques ou publicitaires et à divertir. Notamment beaucoup d'intellectuels qui, rentrant chez eux fatigués, se plongent dans un bain de futilités. Très efficace. La télévision lave le cerveau. Contrairement à ce que certains proclament, elle n'est pas un facteur de cohésion sociale. Des groupes se rassemblent effectivement devant l'écran, mais agglutinés comme des insectes de nuit autour d'une lampe, inertes, sans communication vraie entre eux. [...] Telle qu'on en use actuellement, la télévision peut être nocive, parce qu'elle empêche de penser, de juger, elle mystifie. » (*Le Monde*, 26-2-1993.)

Bruno Frappat (journaliste) : « Il est à craindre que l'on n'en soit qu'au début des emballements incontrôlés du spectacle informationnel et que, à force de coups tordus, tantôt organisés, tantôt subis, la télévision ne devienne – si l'audience le veut – la plus grande entreprise de démolition du réel depuis l'invention de la bombe atomique. » (*Le Monde*, supplément Radio-Télévision, 14-3-1993.)

Michel Piccoli (acteur) : « La télévision n'est qu'une immense agence publicitaire. [...] C'est le plus grand tremplin publicitaire qui existe. [...] Dites-moi quelque chose qui passe à la télévision, qui ne soit pas fait pour la promotion de... » (France-Inter, « Radiocom », 5-6-1993.)

## XII ■ Agenda

14-1-2021, Douai : procès du Collectif des déboulonneurs ; cour d'appel, 9 heures (v. II).

25-3, monde : Journée mondiale contre la publicité (renseignements : RAP [v. XIII]).

## XIII ■ Carnet d'adresses

- Casseurs de pub : 52, rue Crillon, BP 36003, 69411 Lyon Cedex 06 ; tél. 04 72 00 09 82 ; internet : [www.casseursdepub.org](http://www.casseursdepub.org).

- Collectif des déboulonneurs : [contact@deboulonneurs.org](mailto:contact@deboulonneurs.org) ; [www.deboulonneurs.org](http://www.deboulonneurs.org).

- Paysages de France : 5, pl. Bir-Hakeim, 38000 Grenoble ; tél.-télé. 04 76 03 23 75 ; internet : <http://paysagesdefrance.org/>.

- Résistance à l'agression publicitaire (RAP) : 24, r. de la Chine, 75020 Paris ; tél. 01 43 66 02 04 ; internet : [www.antipub.org](http://www.antipub.org).

- Subvertisers International : [info@subvertisers-international.net](mailto:info@subvertisers-international.net) ; <http://subvertisers-international.net>.

## XIV ■ Catalogue

- Prochain numéro seulement : 20 centimes (en timbres) + une enveloppe timbrée à votre adresse.

- *Le Publiphobe 25 ans* (série reliée des 154 premiers numéros) : 11 euros + 7 euros de port.

## XV ■ Abonnement et commandes

- Abonnement : 10 euros les dix numéros (soit un peu plus d'un an). [*Abonnement spécial malvoyants : 14 euros.*]

- Commandes (des articles du catalogue) : sauf indication contraire, envoyez une enveloppe timbrée à votre adresse et la somme indiquée. Si aucun prix n'est indiqué, comptez 8 centimes par page. Timbres, chèques et virements acceptés (« Le Publiphobe », CCP 346257 X Paris).

Se numéro 167 (janvier 2021) peut être photocopié et diffusé.

Yvan Gradis

Le Publiphobe, 67, rue Saint-Jacques, 75005 Paris, France. Tél. 06 17 78 74 83.

(La série complète du *Publiphobe* est téléchargeable gratuitement sur le site : <http://antipub.org/ressources/a-lire/le-publiphobe/>.)